

Zone de police
« La Mazerine »
n° 5269

AVIS DE PUBLICATION

En sa séance du 21 janvier 2025, le Conseil de police a examiné les points suivants :

En séance publique

1. INSTALLATION DES NOUVEAUX CONSEILLERS DE POLICE – VÉRIFICATION DES POUVOIRS – VOTE ET PRESTATION DE SERMENT

Madame la Présidente a rappelé aux membres du Conseil de police le principe des incompatibilités prévu à l'article 15 de la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux.

Considérant qu'aucun conseiller de police amené à prêter serment et à être installé dans ses fonctions ne s'est manifesté ;

Sont désignés membres effectifs du Conseil de police, à l'exception de Madame S. Delcroix absente en séance:

Pour Rixensart :

Monsieur	Vincent	DARMSTAEDTER
Madame	Catherine	DE TROYER
Monsieur	Michel	DESCHUTTER
Monsieur	Vincent	GARNY
Monsieur	Christophe	HANIN
Monsieur	Gaëtan	PIRART
Monsieur	Bernard	REMUE
Monsieur	Claude	ROMAL
Monsieur	Karim	VERMEYLEN

Pour Lasne:

Monsieur	Frédéric	DAGNIAU
Madame	Julie	DE BUEGER
Monsieur	Emilien	DEFALQUE
Monsieur	Jean-Michel	DUCHENNE
Monsieur	Pierre	MÉVISSE

Pour La Hulpe:

Madame	Stéphanie	DELCROIX absente en séance
Monsieur	Denis	HENRY
Monsieur	Jean-Albert	NYSENS

Madame S. Delcroix est invitée à prêter serment lors de la prochaine séance du conseil de police qui se tiendra le 11 février 2025.

Ont été appelés par Madame la Présidente et ont prêté le serment constitutionnel « je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge » entre ses mains :

Monsieur	Bernard	REMUE
Madame	Catherine	DE TROYER
Monsieur	Michel	DESCHUTTER
Monsieur	Emilien	DEFALQUE
Monsieur	Vincent	DARMSTAEDTER
Madame	Julie	DE BUEGER
Monsieur	Jean-Michel	DUCHENNE
Monsieur	Claude	ROMAL
Monsieur	Jean-Albert	NYSENS
Monsieur	Karim	VERMEYLEN
Monsieur	Denis	HENRY
Monsieur	Gaëtan	PIRART
Monsieur	Christophe	HANIN
Monsieur	Frédéric	DAGNIAU
Monsieur	Vincent	GARNY
Monsieur	Pierre	MEVISSE

2. APPROBATION DU PV DU 26 NOVEMBRE 2024 (PARTIE PUBLIQUE) – VOTE

La partie publique du procès-verbal de la séance du 26 novembre 2024 est approuvée par 7 voix (les conseillers réélus et présents lors du conseil du 26

novembre 2024) et 13 abstentions (absence des conseillers réélus ou du fait de leur installation dans leur fonction au 21 janvier 2025).

3. FIXATION DE LA PUISSANCE VOTALE DE CHAQUE COMMUNE ET DE SES REPRESENTANTS – PRISE D’ACTE

Le conseil prend acte :

- du nombre de voix dont dispose en son sein chaque groupe des représentants d’une même commune lorsqu’il s’agit d’adopter les décisions visées par l’article 26 LPI comme suit :
 - Lasne : 32 voix au total, soit 6,4 voix par représentant
 - La Hulpe: 17 voix au total, soit 5,6 voix par représentant
 - Rixensart: 51 voix au total, soit 5,6 voix par représentant ;
- de la répartition des voix qui doit être le reflet de l’effective participation financière de chaque commune dans le budget de la zone de police laquelle sera réévaluée annuellement afin de tenir compte d’un éventuel changement.

4. CHOIX DE L’ORGANISME AUQUEL SERA CONFIE LE CALCUL (ET LA DECLARATION FISCALE) DES JETONS DE PRESENCE DES CONSEILLERS DE POLICE – VOTE

Le conseil décide, à l’unanimité, de faire appel au SSGPI pour le calcul des jetons de présence des membres du Conseil de police.

5. DETERMINATION DU MONTANT DU JETON DE PRESENCE (montant entre 37,18 € et 121,95 € à indexer) – VOTE

Le conseil décide, à l’unanimité, de fixer le jeton de présence à 98 EUR par séance (46,87€ x 2.0807) , montant forfaitaire fixe pour toute la législature .

6. MARCHES RELEVANT DU BUDGET ORDINAIRE – CHOIX DES MODES ET CONDITIONS DE PASSATION DE MARCHES – DELEGATION – VOTE

Le conseil décide, à l’unanimité, d’autoriser la délégation au Collège de police du choix des modes et conditions de passation des marchés publics relevant du service ordinaire, ainsi que la gestion quotidienne et la gestion des dépenses ordinaires dans les limites des crédits budgétaires prévus et ce, pendant toute la durée de la législature.

7. FONCTIONNEMENT – DELEGATION DE COMPETENCE EN MATIERE DE DESIGNATION DES INSPECTEURS DE POLICE - VOTE

Le conseil décide, à l'unanimité, de déléguer au Collège de police sa compétence en matière de nomination du personnel opérationnel du cadre de base.

Le Conseil de police reste compétent lorsque les délais ne risquent pas d'empêcher le recrutement de candidats potentiels ou retarder l'entrée en service, pour autant que le Collège de police n'ait pas déjà fait usage de ladite délégation.

8. FONCTIONNEMENT – DELEGATION DE COMPETENCE EN MATIERE DE DESIGNATION DES CALOG NIV.C - VOTE

Le conseil de police décide, à l'unanimité, de déléguer au Collège de police sa compétence en matière de nomination du personnel Calog niv. C.

le Conseil de police reste compétent lorsque les délais ne risquent pas d'empêcher le recrutement de candidats potentiels ou retarder l'entrée en service, pour autant que le Collège de police n'ait pas déjà fait usage de ladite délégation .

9. FONCTIONNEMENT – EXPOSE DE LA CDZ POUR LES NOUVEAUX CONSEILLERS

La chef de corps expose le fonctionnement de la zone de police.

A huis clos

1. APPROBATION DU PV DU 26 NOVEMBRE 2024 – VOTE

En séance publique

10. PERSONNEL – BESOINS MOBILITE 2025/02 – VOTE

En cas de mobilité 2024/05 et 2025/01 infructueuses, le Conseil de police décide à l'unanimité d'ouvrir la vacance d'emplois à la mobilité 2025/02 pour :

- Un INP / Calo C. pour le département CIZ ;
- Un Calog C. pour le département DirOps ;
- Un CP stratégie organisationnelle ;
- Un INP pour le département INTER ;

En cas de réserve demande de pension ou de mobilité OUT , le Conseil de police décide à l'unanimité d'ouvrir la vacance d'emplois à la mobilité 2025/02 pour :

- Un INPP INTER ;
- Un INP PROXIMITE ;
- Deux INP INTER ;
- Un INP SER ;
- Un INP ROULAGE ;

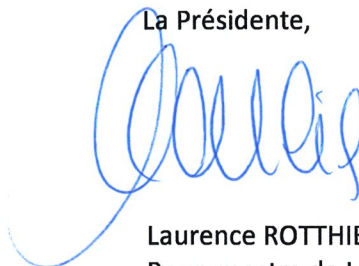
La liste ci-dessus ainsi que l'ordre du jour peuvent être consultés au siège de la zone de police, commissariat central, route de Genval , 157-159 à 1380 Lasne, dès ce mercredi 22 janvier 2025 pendant 10 jours.

La Chef de zone,



Laurence COPPIETERS
Commissaire divisionnaire de
police

La Présidente,



Laurence ROTHIER
Bourgmestre de Lasne